

Vélo à St Go

306, rue du Dr. Schweitzer  
31800 St-Gaudens

[bosvieux.dominique@gmail.com](mailto:bosvieux.dominique@gmail.com)



## **Elections municipales 2020 Propositions pour une politique cyclable à St Gaudens**

Ces propositions sont toutes en cohérence avec les différents chapitres du PLAN VELO national adopté fin 2018 et remis à l'ordre du jour par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités votée fin 2019.

Contexte local : les aménagements cyclables de ces dernières années ont contribué à faciliter les déplacements à vélo dans notre ville. Le nombre des cyclistes au quotidien progresse petit à petit.

La circulation des voitures est également en forte augmentation. De fait, les risques d'accidents s'accroissent eux aussi.

C'est donc en priorité sur la sécurité que doivent porter nos efforts

### **Proposition N°1 : plan vélo**

Etablir un schéma directeur cyclables à partir d'une carte collaborative indiquant les itinéraires les plus empruntés par les cyclistes mais aussi les points et axes dangereux. Ce schéma permettra de résorber les problèmes existants, de programmer des améliorations sur les aménagements et proposer des nouveaux aménagements et des itinéraires plus sûrs. Ce plan vélo sera établi dès la fin 2020.

### **Proposition N°2 : comité de suivi vélo**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an. Il permettra d'établir une coopération avec les associations compétentes et les citoyens afin d'identifier les améliorations à apporter aux aménagements et de discuter des projets.

### **Proposition N°3 : coopération et respect des recommandations et de la législation nationale.**

Pour les travaux de voirie et les aménagements cyclables, coopération entre les services compétents et l'association VELO à ST-GO.

Avoir un référent vélo formé mais aussi rompu à la circulation à vélo. La montée en compétence des services permettra de respecter les obligations voulues par la loi. (Ex L228 du code de l'environnement) et mettre en application les recommandations du CEREMA, qui est l'organisme officiel du Ministère en charge des transports, spécialisé et compétent. Des aménagements bien faits sont une des clés du succès.

### **Proposition N° 4 attache vélos contre les vols.**

De nombreux secteur de la ville sont dépourvus de point d'attache pour vélo, alors que les vols sont de plus en plus fréquents. Dresser la liste des stationnements vélos manquants afin d'installer des supports vélo (bannir les pinces roues inadaptés)

**Proposition N°5. Entretien des chaussées : un danger sous-estimé.**

Les nids de poules sont de plus en plus **profonds et nombreux**. S'ils ont peu d'impact pour les automobilistes, ils nuisent à la circulation à vélo en terme d'inconfort, **mais surtout sont dangereux du fait des risques de chutes** qu'ils génèrent. Mais aussi ils obligent en effet les cyclistes à faire des embardées, voir à rouler au milieu de la chaussée introduisant un **risque GRAVE** vis-à-vis de voitures arrivant à proximité. Assurer un entretien régulier des chaussées et aménagements cyclables en ayant à l'esprit prioritairement les usagers les plus fragiles (piétons et cyclistes).

**Proposition N°6: généraliser les Doubles sens cyclables.**

Le centre-ville est à vitesse réduite < 30 Km/h dans la grande majorité des rues ; elles doivent donc être aménagées en « **Double SENS CYCLABLE**, conformément à la loi qui a rendu ce dispositif **systematique** sauf cas particuliers.

**PropositionN°7 : Développement de la CULTURE VELO :**

Mettre en place la pratique généralisée du VELO ECOLE en milieu scolaire, y compris au plus jeune âge, conformément aux directives du plan VELO.

Nota : Certaines de ces actions sont éligibles aux aides financières.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche>